

Plan d'études national pour l'enseignement à l'école professionnelle – Employée / Employé de commerce CFC

Focus FIEc CFC avec MP

2^e année scolaire

Organe responsable : Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC)

Le plan d'études national a été discuté et approuvé par l'organe national de coordination (ONC). Il constitue une aide à la mise en œuvre pour toutes les écoles en vue de la mise en œuvre de la nouvelle formation professionnelle initiale en école (FIEc). Les éventuels remaniements du document sont initiés par l'organe responsable en fonction des besoins et relèvent de la responsabilité des partenaires de la formation professionnelle.

Version 06.05.2022

Mise à jour du 08.02.2023

Accompagnement : Ectaveo AG
Stephan Amstutz
Raymond Anliker
Marco Giovannacci
Stefan Müller

Table des matières

Plan d'études national pour l'enseignement à l'école professionnelle	–
Employée / Employé de commerce CFC	1
1 Vue d'ensemble	4
1.1 Classification	4
1.2 Vue d'ensemble des variantes de mise en œuvre FIEc CFC avec MP	4
1.3 Principes	8
1.4 Tableau des périodes d'enseignement FIEc CFC avec MP (variantes de mise en œuvre en trois ans avec stage de longue durée)	11
1.5 Tableau des périodes d'enseignement FIEc CFC avec MP (variantes de mise en œuvre en quatre ans avec stage de longue durée)	13
1.6 Variante de mise en œuvre en trois ans en école à plein temps (sans stage de longue durée)	15
2 Première langue nationale	17
2.1 Vue d'ensemble des contenus de la branche fondamentale de la MP	17
2.2 Nombre de périodes d'enseignement	17
2.3 Compétences spécifiques du PEC MP	18
2.4 Examens dans le cadre de la note semestrielle MP 1	19
3 Deuxième langue nationale	20
3.1 Vue d'ensemble des contenus de la branche fondamentale de la MP	20
3.2 Nombre de périodes d'enseignement	21
3.3 Compétences spécifiques du PEC MP	21
3.4 Examens dans le cadre de la note semestrielle MP 1	23
4 Finances et comptabilité	23
4.1 Vue d'ensemble des contenus de la branche spécifique de la MP	23
4.2 Nombre de périodes d'enseignement	24
4.3 Compétences spécifiques du PEC MP	24
4.4 Examens dans le cadre de la note semestrielle MP 1	26
5 Économie et droit	26
5.1 Vue d'ensemble des contenus de la branche spécifique de la MP	26
5.2 Nombre de périodes d'enseignement	27
5.3 Compétences spécifiques du PEC MP	27
5.4 Examens dans le cadre de la note semestrielle MP 1	28

6	Troisième langue / anglais	29
6.1	Nombre de périodes d'enseignement	29
7	Mathématiques	29
7.1	Nombre de périodes d'enseignement	29
8	Histoire et institutions politiques	29
8.1	Nombre de périodes d'enseignement	29
9	Technique et environnement	30
9.1	Nombre de périodes d'enseignement	30
10	Éducation physique	30
10.1	Nombre de périodes d'enseignement	30
11	Connaissances professionnelles CFC : DCO E	30
11.1	Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	30
11.2	Nombre de périodes d'enseignement	31
11.3	Objectifs évaluateurs	31
11.4	Examens dans le cadre de la note d'expérience CFC	31
12	Connaissances professionnelles CFC : unités d'exercice pratique spécifiques aux DCO	32
12.1	Nombre de périodes d'enseignement	32
12.2	Remarque didactique	32
13	Connaissances professionnelles CFC : mandats pratiques scolaires	34
13.1	Nombre de périodes d'enseignement	34
14	FIEc Flexible	34
14.1	Nombre de périodes d'enseignement	34

1 Vue d'ensemble

1.1 Classification

Le « plan d'études national pour l'enseignement à l'école professionnelle – Employée / Employé de commerce CFC / Focus FIEc CFC avec MP » est un instrument servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité au sens de l'annexe 1 du plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI du 16 août 2021 sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce / employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC).

Il tient compte des prescriptions en vigueur selon l'ordonnance du 23 juin 2009 sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr) et le plan d'études cadre du SEFRI du 18 décembre 2012 pour la maturité professionnelle (PEC MP) ainsi que des prescriptions minimales selon l'ordonnance du SEFRI du 16 août 2021 sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce / employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC).

En tant que modèle de plan d'études, il englobe un plan d'études spécifique par année scolaire pour la variante de mise en œuvre la plus répandue à l'heure actuelle (FIEc CFC en quatre ans avec MP et stage de longue durée aux 7^e et 8^e semestres).

1.2 Vue d'ensemble des variantes de mise en œuvre FIEc CFC avec MP

Des variantes de mise en œuvre en trois et quatre ans avec un stage de longue durée d'au moins un an peuvent être appliquées pour la FIEc CFC avec MP. Elles diffèrent principalement en ce qui concerne le moment et la durée du stage.

Des variantes de mise en œuvre en trois ans en école à plein temps (sans stage de longue durée, appelées variantes de mise en œuvre 3i) sont également possibles (cf. chap. 1.6).

FIEc CFC en trois ans avec MP et stage de longue durée

Variante de mise en œuvre	École	Stage	Procédure de qualification
1	Semestres 1 à 3 Semestre 6	Semestres 4 et 5 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Préparation pendant le semestre 6 Procédure de qualification CFC et examen MP après le stage
2	Semestres 1 à 4 Semestre 6 : 1 jour d'école	Semestres 5 et 6 13 mois	<ul style="list-style-type: none"> Préparation pendant le semestre 6 Une partie (conformément à l'art. 22, al. 2, OMPr) ou la totalité de l'examen MP avant le stage
3	Semestre 1 à 4	Semestres 5 et 6 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Préparation à l'aide d'instruments didactiques, p. ex. blended learning (procédure de qualification CFC) Une partie (conformément à l'art. 22, al. 2, OMPr) ou la totalité de l'examen MP avant le stage
4	Semestre 1 et 2 Semestres 3 à 6 : 1 à 2 jours d'école	Semestre 3 à 6 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Préparation pendant le semestre 6 Procédure de qualification CFC et examen MP à la fin de formation

- Dans la variante de mise en œuvre 1, le stage d'un an a lieu au cours des semestres 4 et 5. Au dernier semestre, l'accent est mis sur la mise en relation des compétences ainsi que sur la préparation à l'examen final (MP et CFC).
- Dans les variantes de mise en œuvre 2 et 3, le stage se déroule au cours des semestres 5 et 6, tandis que les semestres 1 à 4 sont consacrés à l'enseignement avec des modalités d'apprentissage basées sur des situations. Dans la variante de mise en œuvre 2, les personnes en formation fréquentent l'école pendant un jour par semaine pendant le stage au semestre 6. Le stage complet dure dans ce cas 13 mois. Il est également possible d'effectuer un « pré-stage » au semestre 3 ou 4 afin de compenser le jour d'école au semestre 6. Dans la variante de mise en œuvre 3, le stage n'est pas complété par un jour d'école, mais la préparation à la procédure de qualification peut se faire au moyen d'instruments didactiques, tels que le blended learning. L'examen de MP peut être organisé entièrement avant le stage, aussi bien dans la variante 2 que dans la variante 3, ou partiellement selon l'art. 22, al. 2, OMPr.
- Dans la variante de mise en œuvre 4, l'idée est d'avoir un stage prolongé sur quatre semestres avec 1 à 2 jours d'école en parallèle : les deux premiers semestres d'école avec des unités d'enseignement basées sur des situations sont suivis de quatre semestres de stage avec 1 à 2 jours d'école par semaine. Cette variante peut être mise en œuvre aussi bien sous la forme d'une FIEc (avec contrat de stage) que dans le cadre de la FIEn (année d'apprentissage de base avec contrat d'apprentissage, voir [Plan d'études national pour](#)

0100110100101101
10100000101000010
101001101
10100000
2022
010100110100101101
10100000101000010
010011010010110
00010100000101000010
001101001011

Kaufleute
Employé-e-s de commerce
Impiegati di commercio

l'enseignement à l'école professionnelle, Focus CFC avec maturité professionnelle en cours d'apprentissage).

FIEc CFC en quatre ans avec MP et stage de longue durée

Les quatre variantes de mise en œuvre pour la formation en quatre ans avec CFC et MP1 découlent des quatre variantes de la formation en trois ans présentées ci-dessus. Les quatre variantes de mise en œuvre pour la formation en quatre ans se présentent comme suit :

Variantes de mise en œuvre	École	Stage	Procédure de qualification
1	Semestre 1 à 5 Semestre 8	Semestres 6 et 7 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Préparation pendant le semestre 8 Procédure de qualification CFC et examen MP après le stage
2	Semestre 1 à 6 Semestre 8 : 1 jour d'école	Semestres 7 et 8 13 mois	<ul style="list-style-type: none"> Préparation pendant le semestre 8 Une partie (conformément à l'art. 22, al. 2, OMP) ou la totalité de l'examen MP avant le stage
3	Semestre 1 à 6	Semestres 7 et 8 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Préparation à l'aide d'instruments didactiques, p. ex. blended learning (procédure de qualification CFC) Une partie (conformément à l'art. 22, al. 2, OMP) ou la totalité de l'examen MP avant le stage
4	Semestre 1 à 4 Semestre 5 à 7 Semestre 8 : 1 à 2 jours d'école	Semestre 5 à 7 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Préparation pendant le semestre 8 Procédure de qualification du CFC et examen de MP à la fin de la formation

Plan d'études national comme modèle de plan d'études

- Le présent plan d'études est un **modèle** qui comprend un plan d'études spécifique par année scolaire pour la FIEc CFC en quatre ans avec MP et stage de longue durée (variante 3 selon le tableau ci-dessus), cette variante de mise en œuvre étant la plus répandue à l'heure actuelle. Le tableau des périodes d'enseignement au chap. 1.5 se base sur ce modèle de mise en œuvre. Le contenu des trois plans d'études spécifiques aux années scolaires est harmonisé avec le développement des compétences dans la FIEc CFC sans MP, ce qui « facilite » les éventuels passages de la FIEc CFC avec MP à la FIEc CFC sans MP.
- Les autres variantes de mise en œuvre en quatre ans** se basent par analogie sur le présent modèle de plan d'études (contenus, tableau des périodes d'enseignement selon le chap. 1.5). Les écoles veillent à ce que les contenus scolaires nécessaires au stage de longue durée soient enseignés au préalable (en règle générale, les contenus des deux premières années ainsi que les contenus de la troisième année marqués en conséquence selon le modèle de plan d'études).

complément de l'ordonnance sur la formation, d'autres questions de mise en œuvre lors du passage de l'enseignement menant à la maturité professionnelle à l'enseignement CFC, qui ont également une incidence sur la FIEc CFC avec MP.

- Un autre chapitre des « dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final – Employée de commerce CFC / Employé de commerce CFC » est consacré à la FIEc. Il définit des bases spécifiques complémentaires, notamment pour les dossiers des prestations fournies dans le cadre de la formation à la pratique professionnelle pendant le stage et les cours interentreprises.

FIEc flexible

- Les cantons peuvent compléter l'enseignement scolaire par des périodes d'enseignement supplémentaires, des branches de culture générale ou des unités d'enseignement scolaire orientées vers les compétences.
- Le tableau des périodes d'enseignement pour la FIEc CFC en quatre ans avec MP et stage de longue durée contient des indications à ce sujet.
- Les cantons sont libres de proposer ces périodes supplémentaires dans le cadre de la FIEc flexible et de faire figurer les branches et les unités d'enseignement dans un bulletin de notes supplémentaire ou sous une autre forme.

part ou en lien avec des branches pertinentes. Dans tous les cas, les écoles doivent explicitement indiquer et mettre en œuvre dans leurs propres plans d'études, par année scolaire, les périodes d'enseignement consacrées aux connaissances professionnelles conformément au présent plan d'études national FIEc CFC avec MP.

1.5 Tableau des périodes d'enseignement FIEc CFC avec MP (variantes de mise en œuvre en quatre ans avec stage de longue durée)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Total
Maturité professionnelle (nombre minimum selon le PEC MP)				
Première langue nationale	80	80	80	240
Deuxième langue nationale	80	80	80	240
Finances et comptabilité	80	100	120	300
Économie et droit	80	120	100	300
Troisième langue / Anglais	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	240
Mathématiques	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	240
Histoire et institutions politiques	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	120
Technique et environnement	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	120
TIP ²⁾	0	0	tbd ²⁾	40
Total maturité professionnelle (minimum)	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	1840
<i>dont connaissances professionnelles CFC dans la filière de formation intégrative de la MP (unités d'exercice pratique spécifiques aux DCO intégrés dans la MP ³⁾)</i>	<i>tbd ¹⁾</i>	<i>tbd ¹⁾</i>	<i>tbd ¹⁾</i>	<i>(0 – 360)</i>
CFC (connaissances professionnelles et éducation physique)				
DCO E	80	80	80	240
DCO B à D ³⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	440 – 800
Éducation physique	80	80	80	240
Total CFC (connaissances professionnelles & éducation physique)	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	920 – 1280
Total MP + CFC	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	2760 – 3120
FIEc flexible (facultatif) ⁴⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	tbd ¹⁾	840 - 960

Remarques concernant le tableau des leçons

¹⁾ La répartition du nombre total de périodes d'enseignement sur les différentes années / semestres doit être définie par les écoles / cantons.

²⁾ Dans le cadre de variantes de mise en œuvre avec stage de longue durée à la fin de la formation, le TIP est préparé à l'école avant le stage et terminé vers la fin de ce dernier. Une partie des 40 périodes d'enseignement prévues pour le TIP se déroulent donc pendant le stage de longue durée.

- 3) Les écoles peuvent prévoir des unités d'exercice pratique (480 périodes d'enseignement) et des mandats pratiques scolaires (320 périodes) pour l'enseignement des connaissances professionnelles dans des modules à part ou en lien avec des branches pertinentes. Dans tous les cas, les écoles doivent explicitement indiquer et mettre en œuvre dans leurs propres plans d'études, par année scolaire, les périodes d'enseignement consacrées aux connaissances professionnelles conformément au présent plan d'études national FIEc CFC avec MP.
- 4) Les cantons sont libres de proposer d'autres branches en plus des branches de la MP et des connaissances professionnelles du CFC dans l'offre FIEc flexible. La participation éventuelle aux cours interentreprises ou les dérogations cantonales selon l'art 23, al. 3, LFPPr sont incluses dans ces périodes d'enseignement.

1.6 Variante de mise en œuvre en trois ans en école à plein temps (sans stage de longue durée)

Tableau des périodes d'enseignement

Le tableau des périodes d'enseignement ci-après s'applique à la variante de mise en œuvre en trois ans en école à plein temps (sans stage de longue durée) :

Périodes d'enseignement ¹⁾	Total
Maturité professionnelle (nombre minimum selon le PEC MP)	
Première langue nationale	240
Deuxième langue nationale	240
Finances et comptabilité	300
Économie et droit	300
Troisième langue / Anglais	240
Mathématiques	240
Histoire et institutions politiques	120
Technique et environnement	120
TIP	40
Total maturité professionnelle (minimum)	1'840
CFC (connaissances professionnelles et éducation physique)	
DCO E	240
DCO B à D	440
Éducation physique	240
Total CFC (connaissances professionnelles & éducation physique)	920
CFC (formation à la pratique professionnelle intégrée)	
DCO A à E	1'280
Total CFC (formation à la pratique professionnelle intégrée)	1'280
Total MP et CFC	4'040
FIEc flexible (facultatif) ²⁾	tbd

Remarques concernant le tableau des leçons

- 1) Les modèles FIEc en trois ans sans stage de longue durée doivent respecter le nombre minimum de périodes d'enseignement prévu dans le PEC MP ainsi que les prescriptions relatives aux connaissances professionnelles CFC (conformément au présent tableau). La répartition du nombre total de périodes d'enseignement sur les différentes années / semestres doit être définie par les écoles / cantons.
- 2) Les cantons sont libres de proposer d'autres branches en plus des branches de la MP et des connaissances professionnelles du CFC dans l'offre FIEc flexible. La participation éventuelle aux cours interentreprises ou les dérogations cantonales selon l'art 23, al. 3, LFPr sont incluses dans ces périodes d'enseignement.

Choix des options (formation à la pratique professionnelle, art. 6 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce CFC / employé de commerce CFC)

Dans la FIEc avec MP sans stage de longue durée, l'école (ou le canton) décide laquelle des trois options elle propose dans le cadre de la formation à la pratique professionnelle (intégration dans l'enseignement à l'école des objectifs évaluateurs de l'entreprise).

Remarque didactique concernant les variantes de mise en œuvre en école à plein temps

La formation à la pratique professionnelle revêt une importance particulière dans les offres de formation en école à plein temps sans stage de longue durée (au sens de l'art. 10, al. 5, de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce CFC / employé de commerce CFC). Les objectifs évaluateurs du plan de formation pour les lieux de formation Entreprise et Cours interentreprises indiquent les objectifs de la formation à la pratique professionnelle. Pour les variantes de mise en œuvre en école à plein temps sans stage de longue durée, les objectifs évaluateurs de la branche de formation et d'examen commerciale Services et administration (SA) sont déterminants. Afin de garantir la bonne tenue des examens finaux dans le cadre de la procédure de qualification, il est indispensable d'accorder une place importante à l'enseignement des connaissances professionnelles et à la formation à la pratique professionnelle. L'organe responsable met à disposition les médias d'apprentissage et les instruments de mise en œuvre correspondants. Ceux-ci constituent une bonne base pour la mise en œuvre de la formation à la pratique professionnelle et des connaissances professionnelles.

2 Première langue nationale

2.1 Vue d'ensemble des contenus de la branche fondamentale de la MP

Objectifs généraux

L'enseignement dans la première langue nationale vise une maîtrise de la langue supérieure à la moyenne par les personnes en formation, afin que ces dernières puissent s'épanouir sur le plan professionnel, non professionnel et scientifique. Le recours réfléchi et ciblé à la langue d'une part, ainsi que l'analyse approfondie de ses règles, de ses possibilités, de son impact, de sa forme dans les médias et de son expression artistique d'autre part, encouragent le sens des responsabilités, l'approche critique ainsi que l'action autonome et soutiennent de manière générale l'épanouissement personnel.

Ces objectifs supérieurs sont mis en œuvre dans les domaines de formation « communication orale », « communication écrite » et « littérature et médias ». Les contenus des domaines de formation sont reproduits dans l'enseignement et génèrent un contexte dans lequel notre société se reflète.

Les capacités notamment encouragées sont celles consistant à s'exprimer de manière correcte et appropriée, à comprendre les autres (compétence de communication), à s'ouvrir au monde grâce aux outils linguistiques, à développer et à systématiser une réflexion basée sur la langue (compétence de réflexion basée sur la langue), ainsi qu'à développer continuellement une identité linguistique et culturelle (compétence culturelle).

Compétences transdisciplinaires

Les compétences transdisciplinaires suivantes sont particulièrement encouragées chez les personnes en formation :

- Capacité de réflexion : penser de manière critique et différenciée ; formuler ses propres opinions de façon précise et structurée ; saisir l'élément clé d'un message ; saisir les motifs dans un contexte plus large ; développer une capacité de jugement ; développer une attitude critique vis-à-vis d'un texte et autres supports médiatiques
- Compétence sociale : formuler son propre point de vue ; écouter les autres ; faire preuve d'empathie ; communiquer de manière respectueuse ; collaborer en vue d'obtenir des résultats
- Comportement en situation d'apprentissage et de travail : développer l'aptitude à se pencher sur des problèmes scientifiques ; utiliser des documents écrits en tant que sources scientifiques dans le cadre de recherches ; gérer correctement les sources et les références bibliographiques ; utiliser les bibliothèques en tant que sources de recherches ; planifier et exécuter des travaux individuels et des travaux de groupe
- Capacité à s'intéresser : développer un intérêt pour les questions contemporaines, l'art et la culture ; faire preuve d'ouverture d'esprit dans le domaine de la culture
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication (compétences TIC) : utiliser des moyens auxiliaires électroniques lors de la recherche, de la documentation et de la présentation de contenus spécialisés

2.2 Nombre de périodes d'enseignement

80 périodes d'enseignement sont disponibles pour la branche fondamentale « Première langue nationale » en deuxième année scolaire.

2.3 Compétences spécifiques du PEC MP

Toutes les compétences spécifiques

1. Communication orale

1.1. Compréhension et expression orale

PL 1.1.1 : s'exprimer correctement dans la langue standard du point de vue grammatical, de manière adaptée à la situation et avec un vocabulaire différencié

PL 1.1.2 : comprendre des discours de manière différenciée et en saisir le message principal

PL 1.1.3 : formuler et justifier son point de vue, ses opinions et ses idées de manière compréhensible, ciblée sur l'essentiel et adaptée au destinataire

PL 1.1.4 : décrire et évaluer l'impact des déclarations d'autrui

PL 1.1.5 : s'exprimer librement dans des situations appropriées

PL 1.1.6 : utiliser de manière délibérée la communication verbale et non verbale

1.2. Conférences, contributions à la discussion et autres situations de communication structurées

PL 1.2.3/PL 2.2.4: réunir et exploiter des informations sur une thématique donnée et utiliser les sources correctement sur le plan scientifique / réunir des informations relatives à une thématique donnée et les exploiter, utiliser les sources correctement du point de vue scientifique

1.3. Théorie de la communication

PL 1.3.1: décrire des modèles linguistiques, rhétoriques ou sociologiques de communication orale (p.ex. von Friedemann Schulz v. Thun ou Paul Watzlawick)

PL 1.3.2 : comprendre des stratégies et des comportements de communication

2. Communication écrite

2.1. Lecture et écriture

PL 2.1.1 : appliquer de manière ciblée des techniques et des stratégies de lecture

PL 2.1.2 : comprendre des textes écrits de manière différenciée et en saisir le message principal

PL 2.1.3 : écrire dans des textes usuels, correctement du point de vue grammatical, en utilisant un vocabulaire différencié et sous la forme appropriée

PL 2.1.4 : formuler et justifier son point de vue, ses opinions et ses idées de manière claire et adaptée au destinataire

PL 2.1.5 : utiliser de manière ciblée des effets linguistiques, stylistiques et rhétoriques

PL 2.1.6 : utiliser une sélection de dictionnaires, de canaux d'information et de médias écrits

2.2. Analyse et production de textes

PL 2.2.1: comprendre différents types de textes et décrire leur impact (p. ex. textes journalistiques, textes scientifiques de vulgarisation, essais)

PL 2.2.2: comprendre, résumer et commenter des textes spécialisés complexes (p. ex. informations sur le contexte, textes de fond dans les domaines de l'histoire et des sciences sociales)

PL 2.2.3: rédiger plusieurs types de textes (p. ex. analyse, prise de position, interview, indication du contenu, portrait, courrier des lecteurs, textes créatifs)

2.3. Théorie de la communication

PL 2.3.1: décrire la communication écrite selon des modèles (p. ex. selon celui de Roman Jakobson)

PL 2.3.2: comprendre des stratégies et des comportements de communication telles que la manipulation dans la publicité et la politique ou les informations et les commentaires dans le langage des médias

PL 2.3.3: situer des textes dans le contexte de la société, les décrire et les comprendre

3. Littérature et médias

3.1. Compréhension d'œuvres littéraires

PL 3.1.1 : lire et comprendre en règle générale 6 à 8 œuvres de la liste suivante :

2 à 3 œuvres écrites avant le XX^e siècle (p. ex. Molière, Dom Juan ; Voltaire, Zadig ; Maupassant, Boule de suif ou Le Horla ; Victor Hugo, Le dernier jour d'un condamné ; Flaubert, Madame Bovary ; Baudelaire, Les Fleurs du mal)

3 à 6 œuvres écrites à partir du XX^e (p. ex. Camus, L'étranger ; Jacques Prévert, Paroles ; Sartre, Les mains sales ; Ionesco, Rhinocéros ; Romain Gary, La vie devant soi ; Laurent Gaudé, Eldorado ; nouveautés)

PL 3.1.2 : déterminer et communiquer leurs propres impressions, réactions et observations concernant les œuvres qu'ils ont lues

PL 3.1.3 : étudier les œuvres de manière autonome, en groupe et en classe, et les intégrer dans le contexte littéraire, sociétal et historico-culturel

PL 3.1.4 : appréhender les œuvres en tant que point de départ de la compréhension de soi et de la société

3.2. Méthodes d'analyse et d'interprétation

PL 3.2.1: comprendre et appliquer diverses méthodes d'analyse et d'interprétation (p. ex. théorie de la narration ; approche personnelle, psychologique, historique ou sociétale)

PL 3.2.2: utiliser la terminologie littéraire (p. ex. poésie épique, dramatique ou lyrique, thème, motivation, métaphore, monologue intérieur, dialogue, vers et rime, acte et scène, perspective du narrateur, niveau de langue, ironie)

3.4. Médias

PL 3.4.1: formuler leurs propres impressions, réactions et observations concernant différents produits médiatiques

PL 3.4.2: décrire les particularités des médias traditionnels et des nouveaux médias et en utiliser une sélection

PL 3.4.3: analyser leur propre utilisation des médias

PL 3.4.4: classer de manière critique des produits médiatiques en tenant compte des tendances manipulatrices et idéologiques

2.4 Examens dans le cadre de la note semestrielle MP 1

Principe

Tous les examens organisés pendant le semestre comprennent les compétences spécifiques du PEC MP et donnent lieu à la note semestrielle de la MP.

- Compétence interculturelle : connaître son propre contexte culturel, développer une ouverture d'esprit vis-à-vis d'autres cultures et s'impliquer dans le dialogue des cultures ; appréhender et comparer des développements de la société actuels et passés
- Comportement en situation d'apprentissage et de travail : développer des stratégies de travail et d'apprentissage efficaces, les appliquer et les exploiter de manière autonome et coopérative
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication (compétences TIC) : utiliser les TIC de manière consciente afin de récolter et de transmettre des informations (recherches, traitement de texte, présentations) ; utiliser, dans le domaine tant professionnel que privé, les aides en ligne tels que les dictionnaires, les programmes d'apprentissage autonome, les plateformes de communication et de publication basées sur le web

3.2 Nombre de périodes d'enseignement

80 périodes d'enseignement sont disponibles pour la branche fondamentale « Deuxième langue nationale » en deuxième année scolaire.

3.3 Compétences spécifiques du PEC MP

Toutes les compétences spécifiques

1. Réception

1.1. Compréhension orale et compréhension visuelle et orale

DL 1.1.1: identifier le message principal et les différents éléments d'informations spécialisées relatives à des thèmes professionnels ou à la vie quotidienne (p.ex. comprendre le mode d'emploi pour des appareils ou repérer les principaux points présentés lors des informations à la radio)

DL 1.1.2: comprendre des discours ou des discussions provenant majoritairement de leur propre domaine pour autant que l'interlocuteur parle distinctement et dans la langue standard

1.2. Compréhension écrite

DL 1.2.1: explorer des textes connus à la recherche des informations souhaitées afin de résoudre une tâche donnée

2. Production et interaction orales

2.1. Production orale

DL 2.1.1: veiller à une expression compréhensible et utiliser correctement les principales règles phonétiques

DL 2.1.2: se débrouiller dans des situations au quotidien, à l'aide du vocabulaire à disposition avec quelques hésitations ou à l'aide de paraphrases

2.2. Interaction orale

DL 2.2.1: utiliser une large gamme de moyens linguistiques simples (vocabulaire, idiomes, structures) de manière correcte et flexible afin de permettre aux personnes en formation de s'exprimer de manière adaptée sans pauses dérangeantes pour la situation et l'interlocuteur

DL 2.2.2: participer à des entretiens et à des discussions professionnelles concernant des thèmes connus, exprimer leur opinion personnelle et échanger des informations

DL 2.2.3: coopérer de manière ciblée, participer à des entretiens de service (terminologie selon le CECR) en justifiant et en expliquant leur propre opinion

DL 2.2.5: maîtriser également des situations un peu moins habituelles (p.ex. expliquer une situation problématique ou formuler une réclamation)

2.3. Traduction/médiation (terminologie selon le CECR) : oralement, dans sa propre langue ou dans la langue cible

DL 2.3.1 reproduire, à l'aide de formulations simples ou de paraphrases des déclarations importantes relatives à des thèmes personnels ou intéressants pour d'autres personnes (p. ex. le bulletin météorologique ou des instructions techniques) en fonction de la situation dans la propre langue ou dans la langue cible.

3. Production et interaction écrites

3.1. Production écrite

DL 3.1.1: appliquer les règles d'orthographe et de mise en page de sorte à ce que les textes soient compréhensibles

DL 3.1.2: rédiger des textes simples et ayant trait à des thèmes connus

DL 3.1.3: rédiger de brefs rapports dans un format standard usuel afin de transmettre des informations spécialisées et de justifier des actions

3.2. Interaction écrite

DL 3.2.1: échanger des informations simples de portée immédiate dans des lettres et des communiqués

DL 3.2.2: rédiger des notes avec des informations simples

3.3. Traduction/médiation (terminologie selon le CECR) : par écrit dans sa propre langue ou dans la langue cible

DL 3.3.1: noter avec des formulations simples ou à l'aide d'un dictionnaire, les contenus principaux de textes oraux et écrits connus, à l'intention d'autres personnes, selon la situation, dans la langue commune ou dans leur propre langue

4. Réflexion linguistique et stratégies

4.1. Auto-évaluation

DL 4.1.1: évaluer leur apprentissage des langues à l'aide de listes de contrôle et de commentaires dans le dossier de leur portfolio des langues

4.2. Stratégies de réception

DL 4.2.1: appliquer une série de stratégies de compréhension (p.ex. identifier des mots clés lors des activités d'écoute et de lecture ou déduire la signification d'un mot à partir du contexte)

DL 4.2.2: appliquer des stratégies de lecture ciblée telles que la lecture rapide, la lecture sélective, la lecture en diagonale, la construction de suppositions ou d'hypothèses intelligentes concernant la suite du texte

DL 4.2.3: utiliser les dictionnaires et les médias électroniques de manière adéquate comme outils d'aide à l'apprentissage

4.3. Stratégies de production

DL 4.3.1: utiliser de manière créative le matériel linguistique disponible afin de découvrir d'autres moyens d'expression

DL 4.3.2: planifier le processus d'écriture (c'est-à-dire appliquer des stratégies de production écrite telles que le brainstorming, la structuration des idées, l'élaboration et le remaniement d'une première version)

4.4. Stratégies d'interaction

DL 4.4.1: conduire des entretiens simples sur des thèmes connus ou qui présentent un intérêt personnel

DL 4.4.2: répéter une partie de ce qui a été dit

maine commercial et de procéder à des analyses financières. De cette manière, elles comprennent mieux l'importance du domaine des finances et de la comptabilité au sein d'une entreprise, les structures et les processus de l'entreprise ainsi que les exigences fixées à l'entreprise par différents groupes d'intérêts.

Par ailleurs, l'enseignement met en évidence les liens interdisciplinaires avec l'économie politique, l'économie d'entreprise, le droit économique et les méthodes quantitatives.

Compétences transdisciplinaires

Les compétences transdisciplinaires suivantes sont particulièrement encouragées chez les personnes en formation :

- Capacité de réflexion : Evaluer les prestations financières et les intérêts des acteurs sous l'angle de l'utilisation respectueuse des ressources limitées et du respect de normes éthiques reconnues ; positionner les entreprises à l'aide de paramètres financiers et d'exploitation
- Comportement en situation d'apprentissage et de travail : Faire preuve de soin, de persévérance et de concentration lorsqu'on travaille avec des chiffres et renforcer ses compétences personnelles
- Capacité à s'intéresser : Suivre ce qui se passe sur le plan économique et prêter attention aux informations dans les domaines de la finance et de la comptabilité au travers des médias
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication (Compétences TIC) : Saisir et traiter des données à l'aide de tableurs et d'outils graphiques, et utiliser des logiciels de finances et de comptabilité, en particulier pour des applications comptables

4.2 Nombre de périodes d'enseignement

100 périodes d'enseignement sont disponibles pour la branche spécifique « Finances et comptabilité » en deuxième année scolaire.

4.3 Compétences spécifiques du PEC MP

Toutes les compétences spécifiques

3. Trafic des marchandises et calculs

3.1. Comptes relatifs aux marchandises (y compris pertes sur créances)

FC 3.1.1: comptabiliser les opérations d'achat et de vente (y compris les déductions obtenues et accordées, les pertes sur créances) d'une entreprise commerciale et clôturer les comptes

FC 3.1.2: déterminer et calculer le prix de revient d'achat des marchandises achetées (PRAMA), le prix de revient des marchandises vendues (PRAMV), le chiffre d'affaires brut (CAB), le chiffre d'affaires net (CAN) et la marge brute (MB)

3.2. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

FC 3.2.1: expliquer les grandes lignes et le but de la TVA

FC 3.2.2: comptabiliser les opérations liées à la TVA (y compris les paiements préalables)

FC 3.2.3: appliquer la méthode de comptabilisation « au net »

FC 3.2.4: établir un décompte de TVA

3.3. Comptes de résultat à plusieurs degrés

FC 3.3.1: appliquer les dispositions légales de structure minimale pour la présentation des comptes

FC 3.3.2: établir et interpréter des comptes de résultat à plusieurs degrés avec mise en évidence du bénéfice brut, du résultat d'exploitation et d'entreprise ainsi que de l'EBIT et de l'EBITDA

3.4. Calcul des prix globaux et unitaires

FC 3.4.1: à partir du compte de résultat, établir le schéma des prix globaux et calculer les coefficients à appliquer

FC 3.4.2: effectuer les calculs du prix de revient d'achat (PRA) au prix de vente net (PVN) et inversement à l'aide de la marge brute (MB) ou des frais généraux fixes (ACE) et du bénéfice net (BN)

FC 3.4.3: appliquer le schéma des prix d'une entreprise commerciale (du prix d'achat brut [PAB] au prix de vente brut [PVB] unitaire), TVA comprise

4. Personnel / salaires

4.1. Décomptes de salaires et charges sociales

FC 4.1.1: établir et comptabiliser des décomptes de salaires

FC 4.1.2: calculer les contributions sociales (salariés et employeur) et les comptabiliser dans les comptes appropriés

5. Travaux de clôture et opérations particulières

5.1. Comptes de régularisation et provisions

FC 5.1.1: déterminer le résultat de l'exercice à l'aide des comptes transitoires (correctifs) et les extourner à la réouverture des comptes

FC 5.1.2: constituer des provisions pour pertes sur créances et autres sortes, les dissoudre et les distinguer des comptes de régularisation passifs

5.2. Amortissements

FC 5.2.1: expliquer le but des amortissements et calculer des amortissements linéaires et dégressifs

FC 5.2.2: comptabiliser l'amortissement selon la méthode directe ou indirecte à l'aide des comptes appropriés

FC 5.2.3: passer dans les comptes un changement de méthode d'amortissement de méthode directe à indirecte et inversement (calculs compris)

5.3. Evaluations (y compris du croire)

FC 5.3.1: appliquer les dispositions légales d'évaluation et de présentation des comptes

FC 5.3.2: ajuster la provision pour pertes sur créances selon les dispositions légales et la comptabiliser dans les comptes appropriés

5.4. Réserves latentes

FC 5.4.1: expliquer la notion de réserves latentes

FC 5.4.2: constituer et dissoudre des réserves latentes (y compris comptabilisation)

FC 5.4.3: procéder à un apurement du bilan (passage du bilan externe au bilan interne)

5.5. Opérations particulières et clôture des entreprises individuelles

FC 5.5.1: comptabiliser le salaire du propriétaire, les intérêts des fonds propres, les retraits privés, la variation de fortune et le résultat dans les comptes appropriés et clôturer

FC 5.5.2: calculer le revenu global du propriétaire (salaire du propriétaire, intérêts des fonds propres, résultat)

5.6. Opérations particulières et de clôture des sociétés anonymes (y compris répartition du bénéfice)

FC 5.6.1: gérer les comptes particuliers de la société anonyme (y compris les comptes de clôture)

FC 5.6.2: établir un plan de répartition du bénéfice en tenant compte du capitalactions non libéré et comptabiliser la répartition du bénéfice (versements y compris)

FC 5.6.3: procéder correctement du point de vue comptable à une augmentation de capital (prime d'émission, souscription et libération)

FC 5.6.4: expliquer les notions de bénéfice et de déficit résultant du bilan, de bilan déficitaire et de surendettement, saisir et comptabiliser correctement une perte (en concordance avec la branche spécifique « Economie et droit »)

5.7. Comptes des groupes et règles internationales de présentation des comptes

FC 5.7.1: Avoir une vue d'ensemble des dispositions nationales et internationales réglementant les groupes et les entreprise cotées en bourse (SWISS GAAP RPC, TFRS, US-GAAP)

4.4 Examens dans le cadre de la note semestrielle MP 1

Principe

Tous les examens organisés pendant le semestre comprennent les compétences spécifiques du PEC MP et donnent lieu à la note semestrielle de la MP.

5 Économie et droit

5.1 Vue d'ensemble des contenus de la branche spécifique de la MP

Objectifs généraux

Etudier l'économie et le droit dans le domaine spécifique permet aux personnes en formation de trouver leurs repères face aux changements qui interviennent dans le contexte économique et le cadre légal existants, que ce soit dans leurs rôles de collaborateurs d'une entreprise et d'une organisation, de membres d'une famille, de consommateurs ou de citoyens et de contribuer ainsi à l'évolution durable de la société. Cet objectif est atteint si les personnes en formation parviennent à se forger leur propre opinion de manière objective et fondée sur des problèmes concrets concernant l'économie d'entreprise, l'économie politique et le droit (citoyens responsables sur les plans économique et juridique), à présenter leurs propres solutions et à apprécier celles proposées par des experts. Pour y parvenir, il importe que les personnes en formation comprennent les structures et les processus essentiels de l'économie d'entreprise, de l'économie politique et du droit et connaissent les bases sur lesquelles se prennent des décisions. Elles acquièrent à cet effet des bases en économie et en droit qu'elles peuvent appliquer à des cas concrets.

En économie d'entreprise, les personnes en formation étudient les aspects de la gestion des entreprises à but lucratif et non lucratif. Les entreprises produisent des biens ou offrent des services qui répondent à des besoins et reçoivent en retour une contre-prestation. Ces échanges répondent à la loi de l'offre et de la demande. Les personnes en formation acquièrent des connaissances sur les principaux processus d'une entreprise, ses structures et son environnement, et comprennent les processus de décision, le libre choix, les contraintes et les conflits d'intérêts dans le cadre de la gestion.

En économie politique, les personnes en formation étudient les aspects micro et macro économiques et notamment l'utilisation des ressources limitées en vue de satisfaire les besoins humains. La disponibilité des entreprises à satisfaire ces besoins contre rétribution et sur la base du partage des tâches est le moteur de l'activité économique. Les personnes en formation acquièrent des savoirs suivants : sur les processus économiques de base (la production, la distribution et la consommation de biens et de services) ; sur les conditions cadres de la

régulation monétaire et non monétaire et leurs incidences ; sur les activités et les institutions qui participent aux processus économiques de base ainsi que sur la politique économique. Elles sont ainsi capables de distinguer les principales relations entre microéconomie et macroéconomie et sont en mesure d'en identifier et d'en évaluer les enjeux en tenant compte des évolutions de la société et des développements technologiques et écologiques.

En droit, les personnes en formation acquièrent un savoir de base du système juridique et des normes qui déterminent le cadre de l'ordre social. Elles acquièrent ainsi une compréhension des problèmes et du langage juridiques (connaissances juridiques de base, techniques de travail juridiques et résolution de cas pratiques) et sont capables de prendre des décisions lors de litiges avec l'Etat ou d'autres sujets de droit. Les personnes en formation ont conscience que le droit évolue, qu'il structure et organise les relations entre les membres de la société, qu'il contribue à résoudre les conflits et qu'une société ne peut fonctionner sans loi.

Compétences transdisciplinaires

Les compétences transdisciplinaires suivantes sont particulièrement encouragées chez les personnes en formation :

- Capacité de réflexion : analyser l'actualité en ce qui concerne la gestion responsable des ressources limitées et le respect de normes éthiques reconnues ; évaluer les corrélations qui existent entre des données économiques, sociales et juridiques ainsi que leurs changements
- Pensée orientée vers le développement durable : réfléchir aux questions posées par le développement durable et esquisser des projets d'avenir communs intégrant leur propre personne, leurs semblables et l'environnement
- Capacité à s'intéresser : suivre les événements économiques et politiques
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication (compétences TIC) : analyser les problématiques économiques et juridiques, individuellement ou en groupe, à l'aide des médias ; développer diverses solutions, les évaluer et opter pour la meilleure

5.2 Nombre de périodes d'enseignement

120 périodes d'enseignement sont disponibles pour la branche spécifique « Économie et droit » en deuxième année scolaire.

5.3 Compétences spécifiques du PEC MP

Toutes les compétences spécifiques

1. Aspects d'entreprise

1.1. Modèle d'entreprise

1.2. Domaine des prestations

ED 1.2.2: évaluer les implications des objectifs de production dans d'autres domaines de l'entreprise

ED 1.2.3: décrire les méthodes de recherche d'informations pour l'élaboration d'études de marché et évaluer leur pertinence

ED 1.2.4: proposer un marketing mix judicieux et approprié à l'aide d'exemples

ED 1.2.5: citer les formes d'organisation d'entreprise (déroulement de la création de l'entreprise et de son fonctionnement), les interpréter et les appliquer à des exemples

1.4. Domaine social

ED 1.4.1: reconnaître l'importance de la responsabilité sociale des entreprises (Corporate social responsibility) et décrire, à l'aide d'exemples tirés de la pratique des entreprises, les instruments à disposition pour le maintien des droits humains et le respect des lois sur l'environnement

ED 1.4.2: expliquer les formes de rémunérations du personnel ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients

ED 1.4.3: montrer l'importance de la formation du personnel sur la productivité, expliquer et évaluer des alternatives et des modèles de collaboration

1.5. Domaines particuliers d'économie d'entreprise : banques et assurances

ED 1.5.3: citer des possibilités de protection financière par des assurances pour les personnes privées et les entreprises, développer des propositions dans des situations concrètes

2. Aspects d'économie politique

2.2. Croissance, conjoncture, chômage et indicateurs de mesure d'une activité économique durable

ED 2.2.2: décrire les mesures favorisant la croissance à long terme d'une économie nationale et en évaluer l'importance

ED 2.2.3: décrire les phases d'un cycle conjoncturel et déterminer les facteurs de prospérité et de récession

ED 2.2.4: expliquer les instruments d'une politique conjoncturelle visant à soutenir ou à freiner l'activité économique et évaluer les effets des mesures adoptées

ED 2.2.5: expliquer comment se mesure le chômage et décrire différents types de chômage

ED 2.2.6: décrire de nouveaux indicateurs pouvant servir d'alternatives ou de compléments au produit intérieur brut dans une économie durable

3. Aspects juridiques

3.2. Code civil

ED 3.2.2: traiter des cas juridiques relevant du droit de la famille ou du droit des successions à l'aide du code

ED 3.2.3: évaluer des problématiques concernant les droits réels à l'aide de la loi

3.4. Les diverses espèces de contrats

ED 3.4.1: connaître les normes légales essentielles des contrats les plus courants (en particulier contrat de vente, de bail et de travail)

ED 3.4.2: identifier les principaux conflits pouvant surgir entre les parties aux divers contrats et déterminer les conséquences du non-respect d'un contrat

5.4 Examens dans le cadre de la note semestrielle MP 1

Principe

Tous les examens organisés pendant le semestre comprennent les compétences spécifiques du PEC MP et donnent lieu à la note semestrielle de la MP.

9 Technique et environnement

9.1 Nombre de périodes d'enseignement

120 périodes d'enseignement sont disponibles pour la branche complémentaire « Technique et environnement » pour les trois années scolaires. 40 périodes d'enseignement peuvent être déplacées entre les branches complémentaires « Histoire et institutions politiques » et « Technique et environnement ».

La répartition du nombre total de périodes d'enseignement sur les différentes années scolaires doit être définie par les écoles / cantons.

10 Éducation physique

10.1 Nombre de périodes d'enseignement

80 périodes d'enseignement sont disponibles pour la branche « Éducation physique » en deuxième année scolaire.

11 Connaissances professionnelles CFC : DCO E

11.1 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Compétence opération- nelle	Situation de travail
-----------------------------------	----------------------

e.1	Utiliser des applications propres au domaine commercial
-----	--

Les employés et employées de commerce utilisent les logiciels courants de leur domaine de travail. Ils utilisent et gèrent des environnements de travail et outils numériques et organisent des plateformes d'échange numériques. Les employés et employées de commerce travaillent avec des bases de données et des systèmes de gestion de contenu (Content Management System) et mettent à jour les contenus et les données. Ce faisant, ils respectent les directives générales et spécifiques à l'entreprise en matière de protection des données.

Les employés et employées de commerce instruisent différents groupes d'intérêts sur les possibilités d'utilisation des logiciels et systèmes utilisés dans l'entreprise.

Ils identifient les risques ou les dangers courants en matière de sécurité des données et prennent les mesures appropriées au niveau adéquat.

Ils résolvent eux-mêmes les problèmes techniques simples ou les transmettent rapidement au service compétent.

e.4 **Préparer des contenus en lien avec l'entreprise à l'aide d'outils multi-médias**

Les employés et employées de commerce élaborent, seuls ou en collaboration avec les services compétents, des documents et supports d'information. Selon l'objectif, ils recourent à des images, des vidéos, du texte, des sons, etc.

Ils préparent les contenus avec les programmes appropriés. Ce faisant, ils tiennent compte de l'objectif, des groupes cibles, et du canal d'information et de communication.

Les employés et employées de commerce élaborent des modèles pour les différents supports d'information et formats de médias.

11.2 Nombre de périodes d'enseignement

80 périodes d'enseignement sont disponibles pour le domaine de compétences opérationnelles E en deuxième année scolaire.

11.3 Objectifs évaluateurs

La définition des contenus des objectifs évaluateurs du CFC est précisée dans le « plan d'études national pour l'enseignement à l'école professionnelle – Employée / Employé de commerce CFC

Tous les objectifs évaluateurs CFC

e1.ep3b : Ils mettent à jour les programmes d'application ainsi que les données et le contenu des bases de données et des systèmes de gestion de contenu (content management system). (C3)

e1.ep5a : Ils résolvent des problèmes et des tâches qui se présentent régulièrement dans l'utilisation de programmes et d'appareils numériques courants propres au domaine commercial. (C3)

e1.ep7a : Ils déduisent des mesures pour réduire la consommation d'énergie sur le lieu de travail. (C3)

e4.ep1a : Ils mettent en œuvre les aspects les plus importants de la conception visuelle et auditive de l'information (image, son, film) en fonction des groupes cibles. (C3)

e4.ep1b : Ils expliquent la structure d'un script pour les productions audio et vidéo. (C2)

e4.ep1c : Ils déterminent les outils numériques spécifiques à la situation pour préparer des documents et des supports d'information. (C3)

e4.ep1d : Ils créent un projet de conception pour divers documents et supports d'information en utilisant des programmes d'application courants. (C3)

11.4 Examens dans le cadre de la note d'expérience CFC

Principe

Dispense de la note d'expérience CFC (par analogie aux autres domaines de compétences opérationnelles, réglementation au niveau de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale).

12 Connaissances professionnelles CFC : unités d'exercice pratique spécifiques aux DCO

12.1 Nombre de périodes d'enseignement

480 périodes d'enseignement au total sont disponibles sur les trois années scolaires de la FIEc pour les connaissances professionnelles CFC sous forme des unités d'exercice pratique spécifiques aux DCO. Les écoles peuvent prévoir un enseignement intégré dans les branches de la MP concernées et dans un ou plusieurs modules d'enseignement à part conformément aux dispositions du tableau des périodes d'enseignement (cf. chap. 1.4 et 1.5). Quelle que soit la répartition qu'elles choisissent, les écoles doivent explicitement indiquer et mettre en œuvre dans leurs propres plans d'études et pour chaque année scolaire les périodes d'enseignement prévues pour les unités d'exercice pratique selon le plan d'études national FIEc CFC avec MP.

12.2 Remarque didactique

Les unités d'exercice pratique spécifiques aux DCO sont fournis par l'organe responsable.

Au cours de la deuxième année scolaire, les activités professionnelles ci-dessous doivent être exercées plus spécifiquement – le cas échéant de manière intégrée dans les branches de la MP indiquées ci-après :

Activités professionnelles	PL	DL	FC	ED
Communiquer dans le cadre d'entretiens de vente et de négociation (utiliser les techniques d'entretien et de vente courantes, procéder à une évaluation complète des besoins, communiquer de manière ciblée, utiliser différentes techniques de présentation, réagir aux objections de la personne en face) (DCO D)	x			
Mener des entretiens de vente (DCO D)	x			
Mener des entretiens de négociation (DCO D)	x			
Communiquer avec des groupes d'intérêts internes et externes (planifier et mettre en œuvre des procédures et des formes de communication appropriées en matière de communication orale, écrite et numérique ; présenter les demandes sur différents canaux de manière adaptée au destinataire ; communiquer des contenus techniques et spécialisés exigeants sous forme d'informations adaptées au groupe cible) (DCO D)		x		
Communiquer dans le cadre d'entretiens de vente et de négociation (utiliser les techniques d'entretien et de vente courantes, procéder à une évaluation complète des besoins, communiquer de manière ciblée, utiliser différentes techniques de présentation) (DCO D)		x		
Élaborer des documents de communication et de marketing analogiques et numériques courants (DCO B, DCO E)		x		

13 Connaissances professionnelles CFC : mandats pratiques scolaires

13.1 Nombre de périodes d'enseignement

L'organe responsable fournit les mandats pratiques scolaires. Dans le cas de la variante de mise en œuvre en quatre ans avec stage de longue durée pendant les semestres 7 et 8, il précise également au cours de quelle année les mandats pratiques doivent être réalisés. Pour les connaissances professionnelles CFC sous forme de mandats pratiques scolaires spécifiques aux DCO, **320** périodes au total sont disponibles sur les trois années scolaires de la FIEc. Les écoles peuvent prévoir l'enseignement des compétences correspondantes dans des modules à part ou en lien avec les branches pertinentes. Quelle que soit la répartition qu'elles choisissent, les écoles doivent explicitement indiquer et mettre en œuvre dans leurs propres plans d'études et pour chaque année scolaire les périodes d'enseignement prévues pour les unités d'exercice pratique selon le plan d'études national FIEc CFC avec MP.

14 FIEc Flexible

14.1 Nombre de périodes d'enseignement

L'enseignement scolaire peut être complété par des branches supplémentaires de culture générale (offre FIEc flexible). Ces branches peuvent être mentionnées dans un bulletin de notes supplémentaire ou sous une autre forme.

La répartition du nombre total de périodes d'enseignement sur les différentes années scolaires doit être définie par les écoles / cantons.